

Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 264 – Février 2018

SITE INTERNET

www.mairie-anse.fr



Vœux 2018



Vendredi 23 février

20 h 00 : Défilé humoristique

22 h 30 : Bal organisé par l'Interclasse des Jeunes au Foyer Rural

• Départ Place Général De Gaulle – Avenue de Brianne – Avenue Jean Laval – Avenue de la 1^{ère} armée – Rue du 3 septembre – Route de Lyon – Rue St Jean – Rue du château – Rue du 3 septembre – Avenue de Brianne
Arrivée Place Général De Gaulle

Le parking d'Ansolia sera ouvert pour permettre aux plus grands nombres de stationner leur véhicule.

Nous vous rappelons que par arrêté ministériel les pétards sont strictement interdits sur la voie publique.

Le programme reste inchangé, composé par des temps officiels : les visites aux conscrits du foyer de Brianne, des maisons de retraite Michel-Lamy, des clubs de l'amitié ; le dépôt de gerbes aux différents monuments et cimetières ; messe des conscrits en l'église de Anse, réception par Pro'Com et mairies de Ambérieux et Lachassagne.



Samedi 24 février

Cérémonie de la remise du drapeau en Mairie de Anse à 16 h 30.



Dimanche 25 février

11 h 00 : Départ de la Vague des Conscrits

Les Conscrits informent les Ansois que le parcours du défilé passe deux fois devant l'église et route de Lyon

12 h 30 : Vin d'Honneur à l'espace Bertrand

21 h 30 : Bal des Conscrits à Ansolia

• Départ Place Général De Gaulle – Avenue de Brianne – Avenue Jean Laval – Rue du 3 septembre – Route de Lyon – Rue du Four Banal – Rue du Château – Rue du 3 septembre – Route de Lyon – Avenue Jean Vacher – Parking Sobeca (Haie d'honneur)
Arrivée Espace Bertrand

Afin d'améliorer le confort et la sécurité aux nombreux publics, l'arrivée de la Vague se fera par l'avenue Jean Vacher et la haie d'honneur sur le parking de Sobeca. Nous invitons le public à rejoindre l'espace Bertand par l'avenue Jean Vacher afin de profiter au mieux du défilé.

Pour tout renseignement

✉ classe8anse@gmail.com

☎ 06.23.41.79.70



☛ Bilan

Dans le cadre de ses fonctions de conciliateur de justice, dans le ressort de la cour d'appel de Lyon, nommé au Tribunal d'Instance de Villefranche depuis 2009, Monsieur Oliet a reçu au cours de l'année 2017 : 229 personnes domiciliées sur le territoire du canton.

Il a traité 88 dossiers soumis ou déposés par des Ansois(es) dont les champs de compétence relèvent de relations, différents, litiges, conflits entre :

- Propriétaire, bailleur, locataire (état des lieux, retenue de garantie, dette locative...)
- Consommateurs, professionnels, artisans, commerçants et toute activité du secteur marchand.
- Des particuliers pour le recouvrement de dettes ou sommes d'argent.
- Problème de mitoyenneté, d'environnement, de clôtures, de végétaux, de servitude.
- Problème de voisinage, nuisances, bruits. Anomalies et contestations sur les prestations de travaux.
- Problèmes bancaires, assurances, droits sociaux, télécommunications, énergie, organismes de crédits.

☛ Rappel du rôle du conciliateur

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le **règlement à l'amiable des différends** qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les

parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

☛ Compétences

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen) ;
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux ;
- différends relatifs à un contrat de travail ;
- litiges de la consommation ;
- impayés ;
- malfaçons de travaux, etc.

☛ Incompétences

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges :

- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire) ;
- de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales ;
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif).

Permanence : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous en Mairie de Anse ☎ 04.74.67.03.84

Attention aux faux sites administratifs !

Publié le 12 décembre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

Demander un extrait d'acte de naissance, une carte grise ou un extrait de casier judiciaire, consulter le nombre de points restant sur votre permis de conduire...

La plupart des démarches administratives peuvent se faire gratuitement en ligne en passant par les sites officiels de l'administration française. Il existe également des sites privés, souvent payants qui proposent de vous aider. Attention il peut s'agir d'arnaques !

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) rappelle aux consommateurs d'être attentifs vis-à-vis de certains sites commerciaux qui essaient de les tromper en prenant l'apparence d'un site officiel (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne, référence à des ministères...).

Les sites officiels de l'administration se terminent par « **.gouv.fr** » ou « **.fr** » et non pas par « **.gouv.org** » ou « **.gouv.com** ». Par ailleurs, un site web en « **.fr** » n'est pas obligatoirement un site officiel, la société gérant ce site n'étant pas non plus forcément basée sur le territoire national.

C'est pourquoi, avant toute démarche, la DGCCRF recommande :

☛ de se renseigner d'abord auprès des sites officiels de l'administration française avant de passer une commande et de donner ses coordonnées de carte bancaire à un professionnel ;

☛ de vérifier quelle société propose ce service et son sérieux par le biais du Centre européen des consommateurs France .

En cas de problème, vous pouvez aussi prendre contact avec :

☛ le Centre Européen des Consommateurs France, en particulier si vous avez payé une société étrangère, basée dans un autre pays de l'UE, en Islande, ou en Norvège, dès lors que vous n'avez reçu aucun document ;

☛ ou les services de la DGCCRF et les associations de consommateurs .

Vous pouvez aussi signaler les sites frauduleux aux moteurs de recherche en vue d'un déréférencement de ces sites sur les pages de résultats.

Rappel :

En matière de carte grise, faites attention aux sites web qui ne sont pas habilités par le ministère de l'Intérieur.

À savoir :

Rien n'interdit à un professionnel (même étranger) ne dépendant d'aucune administration de proposer un service payant du moment qu'il respecte un certain nombre de règles (le consommateur devant par exemple recevoir une information détaillée sur les tarifs pratiqués et une facture/confirmation de commande TTC). Ils ne sont par ailleurs pas autorisés à prendre l'apparence d'un site officiel de l'administration.

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 26 février à 19 h, salle du Conseil Municipal.

2018 : de nouveaux services pour la médiathèque Albert-Gardoni

☞ Suite au changement de logiciel à l'automne dernier, la médiathèque Albert-Gardoni propose **Bibenpoche** : un livre déniché chez un libraire ? Un nouveau roman découvert sur une affiche publicitaire ? Qu'en disent ceux qui l'ont déjà lu, vu ou écouté ? Avec **Bibenpoche**, consultez le catalogue de la médiathèque sur votre tablette ou téléphone, accédez à votre compte utilisateur. En quelques secondes, réservez votre document.

En plus des **informations pratiques** (nom, horaires et coordonnées), Bibenpoche vous fait découvrir les **nouveautés et son actualité**.

☞ Bientôt disponible à la médiathèque Albert-Gardoni: une **boîte retour des documents** installée sur le parvis de la médiathèque. Elle permettra de rendre les documents 24h/24 (hors horaires d'ouverture de la médiathèque).

☞ Vous pouvez jouer aussi à la médiathèque Albert-Gardoni : les mardis, vendredis et samedis, quelques jeux et livres-jeux sont proposés pour les enfants et les parents.

Animations culturelles

☞ **Le prix polar SNCF catégorie BD** revient : découvrez la sélection le vendredi 9 février à 18 h 30 à la médiathèque Albert-Gardoni et participez au choix du grand gagnant 2018.

☞ « **Thé perché** » : les artistes du spectacle organisé par le CCAB vous rencontrent à la médiathèque en fin de matinée le 3 février avant leur spectacle de l'après-midi à Ansolia. Venez les rencontrer !

☞ **Les histoires de Perlette** : samedi le 24 février, entre 9 h 30 et 10 h pour les enfants (à partir de 3 ans) accompagnés de leurs parents.

☞ « **A tout savoir** » - **l'animation dont vous êtes le héros !** Vous êtes invité à faire partager votre passion ou savoir-faire. Renseignez-vous à la médiathèque Albert-Gardoni.

☞ La médiathèque Albert-Gardoni sera ouverte durant les congés de février aux jours et horaires habituels.

☞ Toutes les informations et nos services sur le site Internet **mediatheque.mairie-anse.fr**.

Séq'Anse culturelle

Quatre acrobates et quelques échelles, un spectacle tout en mouvements à découvrir à Ansolia le vendredi 30 mars à 20 h 30. A découvrir en famille. Vente des places à l'Office de Tourisme du Beaujolais des Pierres dorées ☎ 04.74.60.26.16

Etat Civil : les chiffres 2017

Pour l'année 2017, la commune a compté 107 naissances, 32 mariages et 64 décès (dont 26 en maisons de retraite).

8^e Forum 1^{er} emploi et job d'été samedi 3 mars à Ansolia

La commune de Anse, en partenariat avec la Mission Locale, organise son septième forum emploi jeunesse le samedi 3 mars 9 h 30 à 15 h à Ansolia (parking avenue

de l'Europe). Sur place : Mission Locale qui tiendra sa permanence de 9 h 30 à 12 h (aide pour élaboration CV et lettre de motivation), administration publique, directeurs de Carrefour Market et de Jardiland, les directrices du centre aéré, le Bordelan, ADMR, Agences d'intérim, la Croix Rouge ☎ 04.74.67.03.84.

Plage du Colombier

Comme chaque année la commune d'Anse propose aux jeunes Ansois des emplois d'été à la plage du Colombier. Les inscriptions se feront le samedi 3 mars 2018 à Ansolia dans le cadre du forum 1^{er} emploi et job d'été. Si vous êtes intéressé(e) et que vous aurez au moins 17 ans le jour de votre embauche merci de venir avec votre **lettre de motivation**, votre **curriculum vitae** et vos **disponibilités**. Ces emplois concernent les périodes suivantes : en juin les vendredis, samedis et dimanches et en juillet et août tous les jours. Cette année la saison débutera le vendredi 1^{er} juin 2018 et se finira le dimanche 02 septembre 2018. Les dossiers complets peuvent aussi être déposés en mairie jusqu'au 31 mars, à l'accueil, par courrier ou par mail ✉ contact@mairie-anse.fr (les dossiers déposés lors du forum seront traités en priorité).

Collecte des déchets

La collecte des **ordures ménagères** (poubelles de couleur marron) sur tout le secteur de **Anse** a lieu tous les mardis et vendredis sauf si c'est le 25 décembre ou le 1^{er} janvier .

La collecte pour le **tri sélectif** (poubelles avec couvercle jaune) a lieu tous les vendredis des semaines impaires du calendrier annuel sur **Anse**, et tous les mardis des semaines impaires du calendrier annuel pour le secteur de **Graves sur Anse** (qui est ainsi rattaché à Pommiers).

Les bacs doivent être posés sur le trottoir la veille du ramassage et enlevés au plus tard le soir du ramassage pour ne pas gêner.

En dernière page du Anse informations, vous pouvez retrouver les dates précises de ces collectes pour chaque mois et sur le site de la mairie vous pouvez télécharger les calendriers des différentes collectes sur <http://www.mairie-anse.fr/actualite/22/111-modification-du-calendrier-des-ramassages-des-ordures-menageres-2017-2018.htm>.

Attention au démarchage à domicile

Il arrive de temps en temps que Anse soit la cible de démarcheurs à domicile. Soyez vigilants face à ce type de pratique !

Vente de calendrier, fournisseur d'énergie, alarme, isolation, traitement insecticide et bien d'autres motifs sont avancés ! Aucune société (même Unicef et Croix Rouge) n'est mandatée par la Mairie pour entreprendre ce type de démarche.

Veillez donc à ne laisser entrer chez vous des personnes étrangères qui se présenteraient au nom de la Mairie et à ne pas leur communiquer de renseignements au téléphone.

Classement en catastrophe naturelle

Suite à la sécheresse et aux températures inhabituelles que nous avons vécues cet été, un certain nombre de maisons ont présenté des fissures importantes à la fin de l'année. Les maisons les plus sensibles sont celles

construites sur des langues d'argile. Pour pouvoir faire fonctionner votre assurance Multirisques Habitation, il est indispensable que ces problèmes soient classés en catastrophe naturelle.

Les Ansois dont les habitations ont subi ces problèmes sont invités à faire un courrier à Monsieur Le Préfet sous le couvert de Monsieur le Maire afin d'obtenir ce classement. Il est indispensable de remplir l'exemplaire Cerfa prévu à cet effet et d'y joindre les photographies des dégâts. Le classement en catastrophe naturelle n'est néanmoins pas pour autant garanti

Complémentaire Santé Beaujolais Pierres Dorées

L'équipe de Groupama Villefranche souhaite à tous les habitants de Anse une très bonne année 2018.

De nouvelles permanences vous sont proposées à la mairie de Anse :

- Vendredi 16 février de 14 h à 17 h
- Mardi 20 février de 14 h à 17 h
- Vendredi 23 février de 14 h à 17 h
- Mardi 06 mars de 14 h à 17 h
- Vendredi 16 mars de 14 h à 17 h

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie ou à l'agence de Villefranche.

Assemblée Générale de l'association de pêche d'Anse

Elle se déroulera le 18 février à 10 h, salle Lucien-Blanchard.

Collège *Asa Paulini* : portes ouvertes

Les parents et les futurs élèves de 6^e seront accueillis par l'équipe éducative samedi 10 mars de 9 h à 12 h au collège, 900 avenue de l'Europe.

Inscriptions école maternelle Paul-Cézanne pour la rentrée de septembre 2018

Pour les enfants nés en 2015, semaines :

- du 26 Février au 2 mars,
- du 5 au 9 mars,
- du 12 au 16 mars.

Prendre rendez-vous au ☎ 04.74.04.90.56

Inscriptions école maternelle Ninon-Vallin pour la rentrée de septembre 2018

Pour les enfants nés en 2015, semaines :

- du 26 février au 2 mars,
- du 5 au 9 mars,
- du 12 au 16 mars.

Prendre rendez-vous au ☎ 04.74.69.69.27

Arrêt technique de la piscine Aquazergues

L'arrêt technique du complexe Aquazergues (vidange et nettoyage des bassins) aura lieu du 26 février au dimanche 4 mars inclus.

Collecte des ordures ménagères

■ **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 6 - 13 - 20 et 27 février et les vendredis 2 - 9 - 16 et 23 février

■ **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) : les vendredis 2 et 16 février et pour Hameau de Graves sur Anse les mardis 13 et 27 février.

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** - 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde


Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

■ **C.M.P. (Centre Médico Psychologique) adulte** - 278 rue de l'Ancienne Distillerie - Gleizé ☎ 04.74.68.06.69.

Pédo-psychiatrie - 2 rue du Père Ogier ☎ 04.74.09.96.80

■ **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** - 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

La Maison des Ados : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00  contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

Permanence en Mairie

■ Conciliateur de justice : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous ☎ 04.74.67.03.84

■ Permanence juridique gratuite et confidentielle (droit du travail, droit de la famille...) par le CIDFF Rhône (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) le lundi après-midi une fois par mois sur rendez-vous 04.78.88.02.49

Horaire marché

Les vendredis de 8 h à 12 h, avenue de Brianne (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

Anna ANDRÉ née le 25 novembre

Mia GUGLIERMINA née le 25 novembre

Timothée DEL GROSSO PERRET né le 30 novembre

Louise SAMOUELIAN née le 4 décembre

Simao PINTO CASANOVA né le 8 décembre

Mariages

Laure DUBOIS et Julien LOGET mariés le 30 décembre

Décès


Marie Philomène JACQUET ép. ARHIE décédée le 20 décembre à Gleizé (91 ans)


Georges Lucien THIBERT décédé le 24 décembre à Gleizé (94 ans)

Michel GIRAUD décédé le 25 décembre à Quincieux (58 ans)

Lionel André Louis JURION décédé le 6 janvier à Arnas (77 ans)

PERMANENCES DES ELUS SUR RENDEZ-VOUS

 Les permanences LOGEMENT, SOCIAL, TRAVAUX, URBANISME sont sur rendez-vous : à l'accueil en mairie ou au ☎ 04.74.67.03.84.

 Monsieur le Maire et les autres Adjoints reçoivent librement sur rendez-vous

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Pascale Anthoine

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3150 exemplaires

Impression : LASER+ SERVICE

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 - Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite - Reproduction même partielle interdite